UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIOUE

Réunion du 29 septembre 1972

Sont présents:

Me Adélard Savoie M. Helmut Schweiger M. Roland Cloutier M. Brian Newbold M. Léonard LeBlanc Père Maurice Chamard Mlle Huberte Richard

M. Arthur Chiasson M. Léopold Lanteigne M. Jean Cadieux M. Médard Collette

M. Raoul Dionne M. Rhéal Bérubé

Sr Marielle Préfontaine

M. Gérard Cormier M. Fernand Girouard

M. Yvan Albert M. Rafael Candela M. Aurèle Young

Sr Germaine Preston

M. Agnez Hall

Père Jean-Guy Lachance Sr Anne-Marie Savoie M. Eugène Richard M. Aldéo Renaud Mlle Jacqueline Cyr

Sr Irène Léger M. Léandre Bourque

Père Roland Soucie, observateur

Me Adélard Savoie souhaite la bienvenue aux nouveaux membres:

- M. Roland Cloutier, doyen, Faculté des Sciences qui remplace M. Victor Ross M. Arthur Chiasson, du Collège de Bathurst
- M. Léopold Lanteigne, du Collège de Bathurst
- Sr Marielle Préfontaine, directrice, Sciences Domestiques qui remplace Sr Ghislaine Cormier Sr Anne-Marie Savoie, du Collège St-Louis
- M. Brian Newbold, du Conseil de Recherches, comme membre régulier
- Sr Germaine Preston, des Sciences Infirmières qui remplace Mme Marcelle Dumont Ensuite, Me Savoie constate la régularité de la réunion et déclare l'assemblée ouverte.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUIN 1972

- Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léopold Lanteigne que le procès-verbal de la réunion du 2 juin soit accepté. Adopté.
- M. Fernand Girouard fait remarquer qu'il y eut une erreur à la page 6 du procès-verbal du 1, 2 et 3 mars, concernant: Définition du Baccalauréat avec spécialisation.

Cette erreur apparaît également dans l'annuaire 1972-73, page 50 ainsi qu'une erreur dans la définition du Baccalauréat avec majeur.

La définition du baccalauréat avec spécialisation devrait se lire comme suit:

- 1 Au moins 66 crédits dont un minimum de 24 crédits de cours à option, dans la même discipline ou un même champ d'études;
- 2 Le nombre de crédits nécessaires dans les disciplines connexes;
- 3 Entre 18 et 36 crédits de cours de formation générale;
- 4 Un minimum de 6 crédits de cours au choix de l'étudiant.

La définition du baccalauréat avec majeur devrait se lire comme suit: (tel qu'indiqué au procès-verbal 1, 2 & 3 mars, page 6)

- 1 Au moins 42 crédits dans les cours attribués à la discipline ou au champ d'études (majeur), 12 de ces crédits étant normalement attribués à des cours à option;
- 2 Au moins 24 crédits dans les cours attribués à la discipline ou au champ d'études secondaires (mineur),
 6 de ces crédits étant normalement attribués à des cours à option;
- 3 Le nombre de crédits nécessaires dans les disciplines connexes;
- 4 Un minimum de 18 crédits et un maximum de 36 crédits dans des cours de formation générale;
- 5 Un minimum de 6 crédits de cours au choix de l'étudiant.

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Roland Cloutier que les deux définitions ci-haut mentionnées soient acceptées. Adopté.

2 - AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Le Père Maurice Chamard demande pourquoi le Collège de Bathurst a inscrit dans son annuaire 1972-73 les 4 années du cours Arts Visuels lorsqu'il n'offre que la première année. On fait alors la demande au Vice-recteur à l'enseignement d'envoyer une lettre à M. Thompson pour expliquer la situation concernant ce cours d'Arts Visuels au Collège de Bathurst.

A la suite de ceci, une proposition a été faite par M. Roland Cloutier et appuyé par Marielle Préfontaine "que l'Université de Moncton et ses collèges affiliés se limitent dans leurs publications officielles à ne publier que les cours et les programmes qu'ils sont habilités à offrir".

Vote: Pour 27 Abstention 1 Adopté.

A la demande de M. Aurèle Young, à l'avenir les procès-verbaux du Sénat Académique seront signés avant d'être expédiés aux membres.

3 - CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Melvin Gallant du département de français demande que l'Ordre du Jour des réunions du Sénat Académique soit envoyé aux chefs de départements avant chaque réunion.

Il est alors proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par M. Aurèle Young que l'ordre du jour soit envoyé aux chefs de départements.

Vote: Pour 27 Contre 1 Adopté.

Il y eut lecture d'une lettre de M. P.J.H. Malmberg qui demande officiellement de commencer les démarches auprès des groupes appropriés de la direction de l'Université de Moncton afin de mettre en place tôt au début de l'automne une Faculté d'Education a l'Université.

Il y eut lecture d'une lettre de M. Francis Coutellier, chef du département d'Arts Visuels qui attire l'attention sur le fait que le Collège de Bathurst offre la première année en Arts Visuels sans avoir consulté son département.

4 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

Statistiques des inscriptions 1972-73

Université de Moncton: 2,282 étudiants incluant 43 de l'Ecole Normale

Prévisions pour fin budgétaire: 2,375.

(lère année plus forte que prévue)

(2e & 3e années plus basses que prévues) (4e année - telle que prévue)

Collèges affiliés	72-73	71-72	Prév. provinciales
Bathurst	340	325	437
St.Louis/Maillet	515	560	610-615
Shippagan	102	90	132
Ecole Normale	112	189	150

(St.Louis/Maillet - 1ère année Sciences - 50 étudiants 1ère année Commerce - 32 étudiants)

a) Demande d'approbation pour de nouveaux programmes au Collège de Bathurst

Cette demande doit être remise au Comité des Programmes afin d'être étudiée. (cf. Procédures suggérées pour présenter des documents au Comité des Programmes)

b) Collège Notre-Dame d'Acadie - école préparatoire - département de musique

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par le Père Maurice Chamard que la proposition préparée par M. Brian Ellard, directeur du département de musique soit acceptée et que le mot affilié soit remplacé par associé. La proposition se lirait comme suit:

"Que le Département de Musique du Collège Notre-Dame d'Acadie soit associé au Département de Musique de l'Université de Moncton à titre d'Ecole Préparatoire de Musique".

Vote: Pour 24 Abstentions 4 Adopté.

4 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT (suite)

c) Demande du département de chimie

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le nouveau cours de chimie CH 6521 - Chimie analytique des polluants organiques (3 crédits) doit accepté. Adopté.

d) Modification des conditions d'admission

Après discussion concernant les modifications des conditions d'admission, les recommandations suivantes furent proposées par M. Helmut Schweiger et appuyées par M. Rafaël Candela.

- 1) Accepter comme politique interne la "Note de Service" (Annexe A)
- 2) Dans les modalités d'inscription, la première page est acceptée moyennant le changement suivant:
 - No 1) a) une lettre attestant que vous êtes candidat(e) au certificat du secondaire (certificat a être envoyé à la fin juin).
- 3) A la page 2 des modalités d'inscription, insérer au bas de la page, une note qui se lirait comme suit:

Admission anticipée

Les étudiants qui ont obtenu des résultats supérieurs en Xe et XIe années dans les matières pertinentes au programme d'étude désiré, pourront recevoir une admission anticipée basée sur les résultats de leurs examens de Noël de leur XIIe année à la discrétion de la Faculté ou de l'Ecole concernée. Une telle admission pourra être retirée dans le cas d'un étudiant qui ne termine pas sa XIIe année.

Vote: Pour 25 Abstentions 3 Adopté.

e) Procédures suggérées pour présenter des documents au Comité des Programmes (voir annexe B)

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Rhéal Bérubé que les procédures suggérées pour présenter des documents au Comité des Programmes soient acceptées moyennant le changement suivant:

Le No 3 doit se lire comme suit:

Dans le cas d'un collège affilié, le directeur des études dudit collège présente ses demandes au doyen (directeur/ trice) de la faculté ou école concernée. Ce dernier (le doyen) discute avec le chef du département la documentation qui accompagne la demande et effectue les échanges nécessaires avec les collèges affiliés pour étudier la demande. Le doyen par la suite doit, avec ses recommandations et celles du département, par l'entremise du Vice-recteur à l'enseignement, présenter au Comité des Programmes la demande du collège concerné.

Dans le cas des services de l'Extension de l'enseignement, le Directeur de l'Extension de l'Université de Moncton doit communiquer au besoin avec les autres doyens concernés.

Vote: Pour 27 Contre 1 Adopté.

4 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT (suite)

Il est ensuite proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Aldéo Renaud que soit ajouté un No 4 qui se lirait comme suit:

Que toute demande pour un nouveau programme non attaché à un département particulier à l'Université de Moncton doit être adressée directement au Comité des Programmes par l'entremise du Vice-recteur à l'enseignement.

Vote: Pour 27 Abstention 1 Adopté.

On demande au Secrétaire général d'écrire une lettre au Dr Jenkins, l'invitant à assister à la prochaine réunion du Sénat Académique afin d'expliquer aux membres la nouvelle Commission de l'enseignement postsecondaire des Maritimes.

5 - DIVISION DU COURS SO 2000

M. Aurèle Young demande que le cours SO 2000 soit divisé en deux demi cours de $3\ \text{crédits}.$

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rafaël Candela que cette demande soit adressée au Comité des Programmes pour être étudiée.

Vote: Pour 26 Abstentions 2 Adopté

6 - RAPPORT DU COMITE D'APPEL (Annexe C)

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Roland Cloutier que le rapport soit accepté moyennant que l'on ajoute à a) Par exception & cause.

Adopté.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Mlle Huberte Richard que le comité d'appel soit autorisé à aviser l'étudiant de sa décision par écrit avant de faire rapport au Sénat. Si l'étudiant n'est pas satisfait de la décision, il peut faire appel au Sénat Académique.

Adopté.

7 - COMITE CONJOINT

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par Mlle Huberte Richard que M. Victor Raîche soit renommé comme membre du Comité Conjoint, chargé d'étudier les recommandations du Rapport Lafrenière. Adopté.

8 - COMITE DES PROGRAMMES

Le Père Woodsworth a démissionné comme membre du Comité des Programmes, et les représentants des collèges affiliés suggère M. Arthur Chiasson comme remplacant.

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par M. Roland Cloutier que M. Arthur Chiasson soit nommé au Comité des Programmes. Adopté.

9 - CONSEIL DE RECHERCHES

Il est proposé par M. Brian Newbold et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le Sénat Académique accepte la démission de M. Emmanuel Sajous comme représentant des Sciences Humaines au Conseil de Recherches. M. Sajous est actuellement en congé sabbatique.

Adopté.

M. Brian Newbold propose ensuite un renouvellement des mandats qui se sont terminés le 30 juin 1972. Il s'agit de M. Gaston Allaire et de M. Léonard LeBlanc.

Il est donc proposé par M. Brian Newbold et appuyé par le Père Maurice Chamard que M. Gaston Allaire soit renommé membre du Conseil de Recherches pour un prolongement de mandat d'une année puisqu'il doit s'absenter l'an prochain pour un congé sabbatique. Adopté.

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par le Père Maurice Chamard que le mandat de 3 ans soit renouvelé pour M. Léonard LeBlanc comme membre du Conseil de Recherches.

Adopté.

10 - PROJET D'ACCORD POUR L'INTEGRATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION PEDAGOGIQUE

On fit lecture de la Version no 7 du projet d'entente entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton concernant l'intégration de l'Ecole Normale à l'Université de Moncton.

On fit également lecture de certains changements apportés la Version no 7 du projet d'entente par le Comité Malmberg-Albert.

Certains membres du Sénat Académique ont suggéré les modifications suivantes au projet d'accord:

Page 3, art. 3 (1) un programme d'étude de formation des maîtres au lieu de formation pédagogique. Page 7, art. 7 (1) devrait se lire comme suit:

Au terme des études au sein de la Faculté d'éducation, l'Université décerne un baccalauréat en éducation....

Page 8, art. 7 (6) Ajouter le mot général après formation pédagogique.

Page 11, art. 5 Sixième ligne, lire: Gouvernement pour fin d'emploi.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rhéal Bérubé que le Sénat Académique donne un accord de principe au projet d'entente. Adopté.

11 - RECOMMANDATIONS DU DEUXIEME RAPPORT DU COMITE CONJOINT

Il est proposé par M. Roland Cloutier et appuyé par M. Aurèle Young que les recommandations suivantes, faites par le Comité Conjoint, soient acceptées:

1. Que soit créé à l'Université de Moncton une Faculté d'éducation, en tenant compte des statuts de l'Université et de l'accord spécial qui sera signé entre l'Université de Moncton et les représentants du Gouvernement provincial concernant la formation des maîtres.

11 - RECOMMANDATIONS DU DEUXIEME RAPPORT DU COMITE CONJOINT (suite)

- 2. Que le nom de cette Faculté soit "La Faculté des sciences de l'éducation".
- 3. Que les structures de cette Faculté soient conformes, de façon générale, aux statuts de l'Université, sauf les exceptions prévues à l'accord ci-haut mentionné.

Cette Faculté aurait donc:

- a) un doyen
- b) un vice-doyen
- C) un secrétaire
- d) un Conseil de Faculté
- e) les départements existants et autres selon les besoins.
- 4. Que soit créé un comité consultatif, tel que décrit dans le projet d'accord entre l'Université et le Gouvernement.

Vote: Abstention 1 Adopté.

Me Adélard Savoie fit aussi mention que la création de la Faculté des sciences de l'éducation est reliée à la signature du contrat.

A la page 18 du rapport, le Comité Conjoint recommande la formation d'un comité juridique, chargé d'étudier les conditions et les possibilités de préparer les juristes à exercer le droit en français au Nouveau-Brunswick.

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Roland Cloutier que ce comité soit formé en y incluant un académicien comme membre. Adopté.

Ajournement.

(Signé) Adélard Savoie, Président

(Signé)

Léandre Bourque, Secrétaire